



A R R E S T
D U C O N S E I L D' É T A T
D U R O I,

*Qui ordonne la liquidation des différentes Dettes
du Canada.*

Du 15 Décembre 1764.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

L E R O I, ayant ordonné, par les arrêts rendus en son Conseil, les 18 octobre 1758, 16 décembre 1759, 15 mai 1763 & 5 janvier 1764, que les Créanciers du Canada produiroient dans les délais qui y sont prescrits, au Greffe de la Commission établie par le premier desdits arrêts, les titres de leurs créances; & ces délais étant expirés depuis long-temps: Sur le compte qui en a été rendu à Sa Majeste & sur le rapport qui lui a été fait, que ces productions consistent en certificats & autres pièces qui constatent des fournitures en marchandises & denrées, & des ouvrages faits dans ladite Colonie pour le service du Roi, soit

